

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 923 décernant la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française aux hommes de troupe du corps d'occupation.

n° 923

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 décembre 1941

Numéro JO
n° 541 du 31/12/1941

Date du numéro
31 décembre 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 26 juin 1941 portant création de la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française, Sur la proposition du général commandant supérieur des troupes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française est décernée aux hommes de troupe du corps d'occupation dont les noms suivent : 1° Téléryra.phistes coloniaux. Lanfranchi (Don André), caporal-chef; 2° B. T. S. de la Côte française des Somalis. Poissonnier (Antony), caporal-chef; Brouillaud (André), caporal-chef; Ballaman (Raymond), caporal-chef; Mendoza (Fernand), 1re classe; Vesseron (Albin'), 1re classe; Micaelli (Jean), 1re classe. 3° B. T. S. n° 1. Pape (Jean), caporal-chef; Jeancenelle (Robert), caporal-chef; Bazin (Georges), 1re classe. 4° B. T. N. n° 2. Audiguy (Jean), caporal-chef; Voinson (Marcel), caporal. 5° B. T. N. n° 3. G rafiot (Louis), caporal-chef; Le Bot (Guillaume), caporal-chef; Gaillard (Henri), caporal; D. Hellem (Marcel), caporal; Deruytter (Robert), 13 classe; Damotte (Edmond), 13 classe; Cuoq (Léopold), caporal. 6° B. T. X. n° 4. Lambert (Charles), caporal-chef; Pierre (René), caporal-chef; Rouliet (Fernand), 13 classe. 7° B. M. n° 3. Gilbert (Robert), 23 classe. 8° Artillerie. Sallier (Roger), brigadier; Barbeaud (Alphonse), brigadier-chef; Dubus (Raymond), 1^{er} canonnier; Corre (Roger), 1^{er} canonnier; Montevy (Victor), 1^{er} canonnier; Delamar (Roger), brigadier-chef; Guignet (Raymond), brigadier-chef; Jamin (Alphonse), caporal-chef; Lombard (Marcel), brigadier-chef; Paris (Jean), brigadier-chef; Hahn (Charles), brigadier-chef; Sopeau (Charles), 13 canonnier; Malter (Charles), brigadier-chef; Carlier (Roland), maître-pointeur; Fau (Robert), brigadier-chef; Linard (Alfred), 1^{er} canonnier; Baron (Robert), caporal-chef; Humel (Emile), maître-pointeur; Berthier (Alexandre), maître-pointeur; Leydet (Charles), maître-régleur; Wattier (Maurice), 1^{er} canonnier; Lyautey (Victor), 2^e canonnier; Bouveret (Gaston), brigadier-chef; Baudry (Martial), 1^{er} canonnier.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.